

Bioéthique : réfléchir aux problèmes en aval ou en amont des techniques ?

Comité contre l'artificialisation du vivant
19 mars 2009

Le mot bioéthique est récent. Puisque les préoccupations éthiques, et même morales, sont immémoriales, pourquoi avoir conçu un nouveau mot, et donc un nouveau champ de réflexion ? Parce que de nombreuses innovations scientifico-techniques ont rendu possible d'agir de façon inédite sur les êtres vivants (animal, plante, microorganisme). Si certaines de ces actions semblent bénéfiques, d'autres paraissent nuisibles, et la plupart sont duales.

La bioéthique doit estimer les avantages et inconvénients de ces techniques non seulement pour les individus mais aussi pour la collectivité. Dans l'articulation très difficile entre l'individuel et le collectif, et entre les avantages et les inconvénients, la demande est parfois, de plus, contradictoire. De surcroît les techniques prolifèrent, et singulièrement les techniques complexes, ce qui fait perdre l'autonomie de leurs utilisateurs. Autrement dit, même si chacune de ces techniques était bénéfique pour quelques-uns, leur prolifération pourrait être néfaste.

La prolifération des techniques accroît aussi la relégation de substances chimiques dans l'environnement. Or des voix s'élèvent pour dénoncer l'effet de certains de ces produits sur la perte de fertilité¹. Ainsi, il n'est pas discuté que la fertilité des hommes a baissé de moitié en 50 ans. Les technophiles proposent de « régler » les différentes "fonctions reproductives" en les technicisant afin de pallier ces évolutions. Ainsi l'objectif de faire porter un enfant par une machine est dans la ligne de mire de certains scientifiques².

Il est vrai que les chercheurs sont payés à résoudre ou gérer des problèmes. Pas à les éviter. Mais l'Etat, au nom des citoyens, paie ces chercheurs et financent leurs recherches. Il s'expose à ne plus pouvoir qu'en gérer les conséquences au lieu de chercher à comprendre, voire piloter, les motivations de ces recherches scientifico-techniques. Si l'Etat renonce à en gérer les conséquences, il pourra en déléguer la gestion aux comités d'éthiques (les chercheurs de l'éthique) en mettant les citoyens devant le fait accompli puisque ce seront des experts en éthique !

En contribuant à présenter la Technique comme la solution à presque tous les problèmes, l'Etat et ses autorités encouragent la prolifération des techniques. Cela a pour conséquence l'artificialisation des relations à notre environnement, au monde, à l'Autre. Ce mouvement se fait avec la complicité des chercheurs qui disent eux-même que la gestion des innovations n'est pas leur travail et qu'il appartient à la société de décider de l'usage. Pourtant cette position revient exactement à s'enfermer dans une tour d'ivoire et se laver les mains de ce que la société fera de ses innovations.

En France, les lois de bioéthique sont régulièrement mises en conformité avec les avancées de « la Science » puisque, dans notre monde, l'éthique *obéit* aux sciences (qui sont souvent des techniques comme la biologie moléculaire qui fabrique plus qu'elle n'explique). Nous analyserons deux exemples : les mères porteuses et les enfants éprouvette. Ces exemples sont emblématiques en ce qu'ils touchent à la reproduction, et donc aussi à la façon dont la société se projette dans le futur.

1 Mâles en péril, documentaire diffusé sur Arte. Cf. aussi les scientifiques cités dans ce documentaire.

2 Henri Atlan, *L'Utérus artificiel*, Seuil, coll "La Librairie du XXe siècle", Paris, 2005.

1) les mères porteuses ou la gestation pour autrui

Une mère porteuse est une femme qui porte un enfant à la place d'une autre femme. Elle peut aussi éventuellement apporter un ovule (mère génétique), ou commander l'ovule à une autre femme (mère d'intention). Les partisans d'une légalisation de cette pratique qu'ils appellent Gestation Pour Autrui (GPA) soulignent qu'elle offre aux femmes qui n'ont plus d'utérus ou qui sont affectées par des malformations congénitales de pouvoir tout de même avoir des enfants. Un récent rapport sénatorial a conclu en faveur de la légalisation de cette pratique en lui imposant certaines restrictions.

Sur un ton larmoyant, on pourrait défendre les mères porteuses en soulignant que sans elles, des enfants ne seraient pas nés. S'y opposer reviendrait à leur interdire de vivre. Mais un tel argument est dangereux car, appliqué aux 200.000 avortements par an, il justifierait les positions anti-avortement les plus dures en exhibant les enfants non nés. La sensiblerie étant mauvaise conseillère, nous l'écartérons.

Aspects juridiques

Un couple français a fait appel à une donneuse d'ovules en Amérique qui a également porté les deux enfants. Dans un arrêt du 17 décembre 2008, la Cour de Cassation a refusé de transcrire dans l'état-civil de ces enfants que l'épouse de leur père soit leur mère. Dans un commentaire magistral, Aude Mirkovic rappelle que naître par ce procédé « entraîne pour eux, pour la gestatrice et les propres enfants de cette dernière, de nombreux risques de tous ordres et rend illisible le fondement même de la filiation, la maternité. »³. Certains objectent que les procès liés au fait que la loi ne reconnaît pas le portage nuisent aux enfants. Certes, mais comme l'a dit le procureur devant le tribunal de grande instance de Lille, « c'est la convention de mère porteuse qui est contraire à l'intérêt de l'enfant et non le refus de transcription »⁴, c'est à dire le procès. En clair, ce sont les parents y ayant recours qui utilisent leurs enfants, en sachant la souffrance qu'ils vont leur infliger, qui sont fautifs et non les magistrats. Faut-il déduire des nuisances aux enfants qu'on doit ne pas faire appliquer la loi en acceptant le chantage de certains parents ?

Plutôt que de se centrer sur l'enfant ainsi produit (ce terme insiste sur le caractère chosifiant que lui confère la technique), recadrons-nous sur ce qui est autour. Imaginez votre mère porter un enfant dont elle vous dit qu'il n'est en fait pas de votre famille, et sera donné à quelqu'un d'autre. Que peut-il se passer dans votre tête ? Passé le soulagement de ne pas avoir été donné ou vendu, vous pourrez vous demander ce qui vous a valu cette magnanimité. Vous ressentirez une grande précarité dans votre relation à votre mère dont le caractère intangible, quels que soient les sentiments ou ressentiments qu'on forme toujours à l'encontre de ses parents, fonde (au sens le plus fort) l'individualité ! D'ailleurs, si vraiment porter un enfant n'était qu'un acte mécanique, pourquoi l'interdire à la mère de la femme comme le propose un rapport sénatorial, bien qu'elle soit alors la mère et en même temps la grand-mère ? Si la mère porteuse est bien aussi une des mères (dans une maternité démembrée), comment pourrait-on l'autoriser à programmer le don de cet enfant ? Que se passerait-il si à la naissance ni les unes ni les autres ne voulaient de l'enfant ? Est-ce qu'un contrat peut régler de telles questions ? Ne se trame-t-il pas plus qu'un simple portage ?

3 Mères porteuses : analyse de droit de la famille *La Semaine Juridique* Edition Générale n° 6, 4 Février 2009, II 10020

4 TGI Lille, 22 mars 2007 : Dr. famille 2007, comm. 122, obs. P. Murat ; D. 2007, p. 1251, note X. Labbée

Linda avait porté l'enfant de Sylvie⁵ et qui a eu pour suite de cette gestation une ablation de l'utérus ... De telles conséquences ne sont donc pas hypothétiques et feront le jeu des avocats. Hélas cette judiciarisation unanimement critiquée est intrinsèquement liée à l'idée très ancrée dans nos sociétés que tout se contractualise. Y compris le fait de porter un enfant, d'être père ou mère, voire d'être femme ou homme !

L'exemple de Jeanine S.

Un autre inconvénient au démembrement de l'enfantement est qu'il suscite des pensées malsaines. Certains s'offusqueront de cet adjectif considéré comme moral et normalisateur. Mais le tableau général de la reproduction reste qu'une mère connaît un père et qu'ils ont un enfant. Ce n'est pas qu'une norme morale, mais une règle qui ne souffre que des exceptions (chez des lézards, les escargots, ...). Ce n'est pas seulement judéo-chrétien, ni même humain, c'est lié au fait tout simple et incontestable que nous sommes des animaux mammifères.

On trouve un exemple de telles pensées avec Jeanine S., alors âgée de 62 ans, qui se présentait comme la "mère" de deux enfants en 2001.

Le premier des enfants résulte du sperme de son frère et d'un ovule d'une autre femme que Jeanine S. s'était fait implanter dans l'utérus après un lifting utérin et sous assistance médicale. Elle en est donc mère porteuse. Si elle peut être considérée comme la mère alors qu'elle n'a été, justement, que mère porteuse, comment pourra-t-on refuser aux mères porteuses de vouloir être considérées comme les mères ? Les seules justifications de la différence entre ces deux cas sont le paiement ou la volonté (intention) de la mère. Le premier argument est odieux et le second rend le fondement de la filiation très aléatoire : la volonté est forcément plus fragile que le caractère matériel et intangible de la gestation.

Le second enfant de Jeanine S. montre une "mère" encore plus complexe : il résulte du sperme du frère et d'un ovule d'une américaine qui a également prêté (pardon, loué), son utérus. Qu'a fait Jeanine d'autre que de payer ? C'est le premier exemple d'un enfant réduit à n'être plus qu'un "produit" et non un être irréductible à tout projet extérieur.

Quelle était donc la motivation de Jeanine S. ? Elle disait le 5 juillet 2001 que « l'essentiel était pour moi ... que nos gènes perdurent »⁶ et confirmait que « cet enfant est biologiquement le [sien] à 50% » puisqu'il résulte du sperme de son frère ! Contrairement à ce qui est souvent avancé, il ne s'agit pas là d'un *matérialisme* fétichiste du gène, mais bien d'un *idéisme* car les gènes restent des choses abstraites pour tout le monde (et même pour les biologistes qui ont du mal à le définir⁷). De plus, quand on donne un bien matériel, on s'en dessaisit alors qu'un bien immatériel est dupliqué. Ici, le gène est dupliqué, et donc c'est clairement un bien immatériel puisqu'elle le « donne » en l'ayant « gardé ». Un peu de matière, de corps (et de sexe ?) ferait parfois du bien ... même à l'esprit !

Le démembrement de l'enfantement a pour conséquence de brouiller les repères de filiation. Ainsi, Jeanine S. envisageait de « jouer le rôle de la marraine, de la tatie, de l'éducatrice ». Cette confusion des rôles peut arriver dans chaque famille et arrive même plus ou moins dans toutes. La singularité ici est d'inscrire cette omniprésence et cette omnipotence du parent dans l'essence même de l'enfant, dans ce qui échappe même à lui : le projet dont il est issu et dont il n'est plus que le produit. Dit sommairement, l'enfant est vu comme un produit.

On pourrait objecter que de telles tentations névrotiques de brouiller les genres et les statuts ont toujours existé et c'est vrai. Si la Science, en mettant au point ces techniques n'a pas *créé* ces désirs de toute pièce, elle a cependant pu les *éveiller*, les *susciter* chez des gens qui n'auraient rien manifesté si ces techniques n'avaient pas existé. Aux vrais pervers, la Science (par la Technique et

5 Paris-Match 3 juillet 2008

6 Paris Match 5 juillet 2001 pour toutes les citations sur Jeanine S.

7 La Recherche 2001 <http://www.larecherche.fr/content/recherche/article?id=12281>

son apologie : la technologie) donne les moyens de passer à l'acte. A une fraction des autres elle donne l'idée de le faire ... puis les moyens. Loin d'être neutre, la science éveille ou suscite des pensées malsaines à chaque fois qu'elle encourage la volonté de puissance comme ici. Cette nuisance, qui est intrinsèque, n'est jamais prise en compte par l'idéologie de la Technique et de la Science. Jeanine le dit bien: « Il n'y avait donc aucun mal à les concevoir ainsi ... puisque la technique médicale existe ». Roselyne Bachelot, alors député RPR avait aussi commenté : « Si une femme est bien et heureuse et que la science lui en offre la possibilité, eh bien, pourquoi pas ? »⁸. La seule existence de cette technique est considérée comme justifiant moralement le recours à elle ! Comment soutenir après que cette technique est neutre puisque sa seule existence modifie les relations à l'autre et règle la question de sa propre utilisation ? Les scientifiques laissent à la société la décision d'utiliser ou non leurs inventions, se drapant d'altruisme (très) candide et de blouses blanches, mais ils refusent de voir que *de facto* la seule existence de la technique justifie son utilisation (« puisque la technique médicale existe »). Refuser de le voir revient à s'enfermer dans une tour d'ivoire. Le seul garde-fou est donc la Loi. Mais si le Législateur s'interdit de critiquer la technologie, si même il est fasciné par ses prouesses, il sera enclin à « libéraliser » les mœurs à proportion des réalisations scientifiques, ce qui revient à assujettir la politique aux avancées scientifiques.

Le caractère incestueux de ces enfants de Jeanine S. complique, mais ne s'appliquerait pas à d'autres enfants. Il ne doit donc pas accaparer l'attention.

Le point de vue des scientifiques sur Jeanine S.

Le scientifique américain qui a fait le lifting d'utérus à Jeanine S. assène : « Dans dix ans, être enceinte à 60 ans sera une chose banale »⁹, comme si c'était un argument. Le même continue « J'ai actuellement une patiente qui utilise sa mère comme porteuse. A l'arrivée, elle sera donc à la fois grand-mère et mère. Elle sera une mère biologique, pas génétique. Je ne comprends décidément pas tout le raffut fait autour de cette histoire. De tout temps, les progrès scientifiques ont d'abord été qualifiés de "dérive mentale". Vingt ans avant d'être parfaitement acceptés ... ». Ce scientifique ne s'aperçoit pas que si ce qu'il dit était un argument, il pourrait justifier n'importe quoi, dont l'inceste qui est pourtant un fondement des interdits humains. C'était la même « course au Progrès » qui motivait les chercheurs américains à accélérer la stérilisation des personnes handicapées parce que les chercheurs nazis faisaient pareil ... et que l'idéologie des scientifiques, pendant cette période et à l'échelle internationale, était eugéniste. Le chercheur français J. Rostand écrivait en 1936 : « Devant cet envahissement, ce pullulement de mauvais gènes, comment ne songerait-on pas à garantir, à assainir le matériel héréditaire de l'espèce, et se défendrait-on d'imaginer tout ce que gagnerait l'humanité à un contrôle légal de la procréation, exercé par un conseil d'experts ? »¹⁰. *In fine*, les propos de ce scientifique américain ne constituent même pas un argument, mais une profession de foi qui oublie, néglige, que ce n'est pas parce qu'une chose est scientifiquement faisable, ni même qu'il pense qu'elle se généralisera, qu'elle est acceptable ni qu'elle doit être légale. Le jugement moral est interdit aux scientifiques, et cela les arrange bien pour ne se poser que les questions qu'ils veulent bien se poser et garder leurs convictions. De plus, ils retournent cet interdit en nous interdisant tout jugement (moral) de leurs techniques.

Le scientifique américain qui a soigné Jeanine ajoute qu'il « rencontre tous les jours des couples où un homme de 65 ans fait un enfant à une femme de 30. Là, personne ne dit rien. ». Personne ne dit rien car l'enfantement a résulté d'un acte entre adultes consentants et du domaine privé, ne faisant pas appel à un attirail scientifico-technico-administratif. Il n'y a donc rien à dire sauf à

8 op. cit.

9 op. cit.

10 L. Cuénot et J. Rostand *Introduction à la génétique* 1936

demander que la société se mêle d'affaires ô combien privées. L'argument égalitariste, qui voudrait que puisqu'un homme peut procréer presque sans limite d'âge les femmes devraient le pouvoir aussi, peut sembler féministe. Mais ce serait supposer que le féminisme ne sait pas penser la différence. Comme le dit E. Badinter dont on peut espérer qu'elle le regrette, « notre cœur de mutant ne recherche plus les affres du désir. On pourrait même dire qu'il n'en a que faire. Le modèle de la ressemblance va de concert avec l'éradication du désir »¹¹. Il est plus que temps de dire ce qu'a d'affreux ce modèle. Il est plus que temps de faire l'éloge du désir, de l'Autre, de la Tolérance en fait.

Deux exemples américains

Une américaine, A. Kuczynski, a eu recours à une mère porteuse. Elle dit que les femmes qui se proposent « étaient toutes motivées par l'altruisme. Cette gentille hypocrisie permet au portage d'avoir lieu »¹². Elle signale que l'argent demandé représente au moins la moitié des revenus annuels des couples des mères porteuses. Elle a découvert pendant la grossesse de sa mère porteuse qu'elle « réalisait qu'elle était contente de ne pas être enceinte » et se sentait « secrètement soulagée, allégée du fardeau de la pure physicalité de la grossesse. [Elle] allait faire du raft. [Elle] allait skier. [Elle] buvait du bourbon. [Elle] n'avait pas à faire la partie difficile ». Sa porteuse « pouvait être vue comme la fertile, flamboyante mère-à-venir aussi bien que la femme enceinte aux hémorroïdes, et en haillons » alors qu'elle « pouvait être la femme érotique, mais [elle] était aussi la vieille bique ratatinée ». Enfin, elle « a considéré la naissance de son fils comme un événement terrifiant » pour ses aspects charnels, « viscéraux ». Il est un peu normal qu'en étant spectatrice et non actrice, la position diffère ! Mais justement, est-il sain de dissocier la maternité du donner-naissance ? A. Kuczynski conclut que la grossesse « est un fardeau. C'est effrayant ».

On retiendra que cette technique fait dissocier la grossesse de la maternité et donc fait concevoir d'avoir certains aspects considérés comme meilleurs que d'autres et reléguer ceux des aspects dont on ne veut pas à celles que l'on paiera pour cela. Certes, cela fera du travail pour des pauvres ... Un tel business se développe en Inde¹³ où la loi n'impose pas que le nom de la mère figure sur l'acte de naissance et donc empêche que les États détectent le portage. Le coût d'une mère porteuse diminue ainsi d'un facteur trois, rendant la technique accessible à d'autres que les avocats. De nombreux américains y voient un avantage, d'autant que les femmes indiennes sont « exemptes des vices comme l'alcool, la fumée et les drogues ».

Le recrutement des mères porteuses aux EUA est conditionné par des tests sur « leur capacité à bien gérer la séparation et la perte aussi bien »¹⁴. On les sélectionne donc pour ne pas trop investir la grossesse. Un tel critère de non attachement ne peut être bénéfique, mais il simplifie le travail .. des adultes qui veulent encadrer (donc accepter) cette technique en compliquant celui des enfants.

Plus récemment, on a pu lire l'histoire de Pearl Carter¹⁵, une américaine de 72 ans qui a découvert son petit-fils (dont elle avait abandonné la mère) et en est tombée amoureuse d'un amour partagé. Ce couple veut (et peut !) avoir un enfant « grâce » à une mère porteuse (et une vendeuse d'ovule). L'article qui présente cette paire de personnes ne parle d'ailleurs pas de couple, mais de paire (*pair* en anglais). Bien sûr, les deux se trouvent une justification à leur amour qui, parce que

11 *L'un est l'autre* 1986, réédité en 1990, 2004

12 Sunday Times 21 déc. 2008

http://women.timesonline.co.uk/tol/life_and_style/women/families/article5358179.ece

13 India Nurtures Business of Surrogate Motherhood Amelia Gentleman 10 mars 2008 *The New-York Times* consultable sur leur site.

14 Motivations of surrogate mothers 20 janv. 1987 *The New-York Times* consultable sur leur site internet.

15 *The Sun* 30 avril 2010 <http://www.thesun.co.uk/sol/homepage/news/2954310/Gran-and-grandson-to-have-baby.html>

scientifique, ne suppose aucun doute ... Sans l'existence des mères porteuses ces personnes auraient, au plus, eu une relation (un peu trouble) sans la complication d'une descendance dont les repères risquent fort d'être brouillés. Cet exemple restera probablement marginal. Mais il fait envisager à d'autres des relations malsaines puisqu'il est mis en spectacle.

Cela se fait ailleurs

Un argument souvent entendu pour l'autorisation de la maternité pour autrui est que d'autres sociétés assurent la filiation différemment de nous, et donc que nous pourrions la définir autrement. On peut y répondre que la filiation chez les pygmées (comme chez les européens) est inséparable de nombreuses autres règles : celles de l'héritage par exemple ou la responsabilité envers les anciens, ses voisins, ... Transposer cette règle de la société des pygmées à la France ne peut se faire de façon mécanique !

Dans le documentaire *Waliden*¹⁶, Awa Traoré montre la société malienne. Elle-même adoptée à trois reprises, elle montre que dans l'ancienne société traditionnelle malienne, « la fonction principale de l'adoption est de lier les individus. Si je te donne mon enfant, quelle que soit notre relation, c'est ma chair que je te donne. On ne sera jamais en désaccord »¹⁷. Une telle fonction de cohésion a un sens dans une société de petite taille où « si tu es méchante avec l'enfant, il te quitte »¹⁸. Mais la réalisatrice explique que « avec les mutations que connaît notre société, la famille élargie et son organisation sont mises à mal »¹⁹. Elle dénonce les maltraitances que peuvent subir les enfants adoptés dans le Mali actuel. L'adoption traditionnelle en vigueur, qui ne fait pas appel à l'Etat-civil et reste interpersonnelle, fait écho à de nombreux autres aspects du pays. Par exemple, à la forte mortalité des enfants qui fait que l'attachement à l'enfant est forcément différent. Elle fait également écho à une circulation très libre des enfants qui peuvent couramment partir, même jeunes. Avec l'urbanisation ils se retrouvent dans la rue au lieu d'être adoptés par un voisin. C'est là une des conséquences de l'exode rural et de l'urbanisation. Dans tout ce documentaire, on différencie très clairement les parents adoptifs des « vrais parents ». Cette pratique se fait donc sans mensonge. Il ne faut pourtant pas idéaliser les pratiques des autres ni les critiquer inconsidérément. Elles prennent toujours place dans des sociétés parfois si différentes des nôtres qu'on ne peut pas toujours identifier ce qui fait qu'une pratique pourrait être transposée sans heurt. On peut, et même on doit parfois, infléchir l'évolution des sociétés, mais pas forcément l'écrire.

Revenons à d'autres sociétés qui pratiquent d'autres règles pour la filiation. Déjà, aucune ne les a pensées *ex nihilo*. Elles résultent toujours d'une histoire et n'apparaît pas tout d'un coup. Il semble dangereux que le législateur décide de règles aussi cruciales et, par la Loi, en impose le principe à la demande d'un si petit nombre. Le fantasme d'écrire l'Histoire ou de fabriquer une société " juste" ne fait jamais que précéder celui de l'anticiper et les peuples qui ont voulu y céder (ou plus exactement dont les *leaders* ont voulu le faire) ont toujours révélé un caractère *totalitaire*.

Comme le dit la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval , « jadis, en France, comme aujourd'hui encore dans certaines civilisations traditionnelles, les enfants circulaient. Don d'enfants à ceux qui en avaient besoin, des couples stériles... Cette circulation des enfants était socialement régulée, elle se faisait avec de l'échange, de la parole. ». Elle y oppose « les gamètes [qui] circulent dans le silence, par le canal médical aseptisé des donneurs anonymisés, des appariements sophistiqués entre donneurs et receveurs mieux que dans la nature ! »²⁰. Mais l'État

16 *Waliden* Documentaire de Karoninka et *Les films d'un jour* consultable sur <http://www.harmattantv.com>. Le mot *waliden* désigne les enfants adoptés en malien.

17 Ibid. à 19'42"

18 Ibid. à 7'48"

19 Ibid. à 24'35"

20 <http://genevieve.delaisi.free.fr/>

ne peut vouloir biométriser (biomaîtriser ?) les identités, et donc les filiations, et en même temps permettre des « circulations .. socialement régulées ... avec de l'échange, de la parole ». En contrôlant, il confisque, formate la parole. Doit-il pour autant autoriser les « circulations » sans limites qui accroissent encore le caractère chosifiant pour ce qui « circule » : enfants ou gamètes ?

La seule existence de cette technique réduit l'adoption (nous la défendons) à n'être qu'un pis-aller. Ainsi Jeanine S. "mère" à 62 ans « ne [se] voyait pas aimer un enfant appartenant [sic] à quelqu'un d'autre, un enfant étranger ». Si Jeanine n'avait eu que l'adoption pour aimer un enfant, elle s'y serait soit résolue, soit aurait peut-être été moins exigeante envers ses partenaires, soit aurait fait son deuil d'enfant. Dans un monde où rien ne doit être limité (surtout le désir et la consommation !), faire un deuil est impensable. N'est-ce pas pourtant aussi cette notion de deuil, de limite, qu'il faut réaffirmer contre la consommation, la croissance, l'illimité ?

Si l'on voulait évaluer cette technique, il faudrait non seulement estimer l'avantage pour les quelques couples qui y auraient recours (et qui ne peut être nié ni sous-estimé), mais aussi la nuisance pour tous les enfants (bien plus nombreux), dont l'amour-don de leur mère se transformerait en le fruit d'une volonté qui ne peut être aussi stable qu'une vraie maternité, comme cela a été dit plus haut. L'examen de la pratique de portage nous a montré des scientifiques et des politiques qui la justifient par sa seule existence et leurs convictions qu'elle se généralisera. Il nous a aussi montré qu'elle revient à démembrer la maternité, à dissocier l'intention du portage, l'esprit du corps. Certains excès évidents apparaissent déjà, mais leur encadrement par la loi nécessiterait qu'elle se mêle de reproduction, ce qui n'est pas la tâche de l'Etat. De même, cette technique a des nuisances même pour les partenaires amoureux potentiels : si l'on sait que l'on peut se passer de l'autre pour se reproduire, pourquoi faire des concessions ? L'éloge de l'autonomie, très bien vue dans notre société, prend ici le visage du rejet de l'Autre²¹. Toutes ces techniques, ces Assistances Médicales à la Procréation, sont autant d'intermédiaires techniques qui sont conçus pour court-circuiter la défaillance de l'Autre, pour pouvoir se passer de l'autre quand il est défaillant. Mais, une fois mises au point et popularisées, ces techniques font passer le message qu'on peut se passer de l'autre ... *notamment* quand il est défaillant, mais pas seulement ! Cela ne peut encourager à la négociation, à la conciliation ! Donc ces techniques contribuent à désagréger le tissu social en diminuant l'importance (symbolique et matérielle) de l'Autre. Cette nuisance se mesure non pas aux enfants ainsi produits, mais à tous les partenaires (hommes ou femmes) de ceux qui y ont recours, qui l'envisagent ou même qui ne font que savoir qu'elle existe sans encore l'envisager. Le bilan raisonné ne penche pas en la faveur de cette technique.

2) Les Assistances Médicales à la Procréation

Initialement, les AMP visent à lutter contre la stérilité ou l'infertilité de couples, que la cause soit chez l'homme ou chez la femme. Par le rapprochement du spermatozoïde et de l'ovule dans l'appareil génital féminin ou dans une éprouvette (Fécondation *In Vitro* ou FIV), on peut contourner plusieurs causes de stérilité. Cette technique mise au point, il devient alors possible à des donneurs(es) ou vendeurs(euses) de spermatozoïde (resp. ovule) de pallier le manque d'un des deux membres du couple ou carrément l'absence de l'autre sexe même si c'est interdit par la loi française. C'est alors un nouveau seuil par l'intervention d'un tiers. Comme le rappelle une étude de 2008, 1% des naissances aux EUA sont issues d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP) et les risques sont supérieurs²².

21 cf. aussi *La fatigue d'être soi* A. Ehrenberg Odile Jacob 2008 et *Be yourself* François Flahaut Mille et une nuits 2006

22 Assisted reproductive technology and major structural birth defects in the United States, J. Refhuis et al. Hum. Reprod. 16 Nov. 2008 <http://humrep.oxfordjournals.org/cgi/reprint/den387v3> et une analyse en français : <http://fr.healthnews.com/sante-famille/grossesse-naissance-enfant-parentalite/fecondation-medicalement-assistee-la->

La place de l'Autre

Dans cette technique, même en l'absence de donneur(se), une tierce personne intervient déjà. Ne dit-on pas que J. Testart est le « père de la première enfant éprouvette en France » ? Ici encore, décentrer l'attention permet de voir que le père (le vrai) est escamoté. Ce dommage collatéral est systématiquement négligé et J. Testart le présentait quand il disait « Les fivettes, les mères et les belles-mères adorent ça »²³. Ainsi, en Angleterre, un tiers des femmes inséminées ont reconnu ne pas vouloir avoir affaire à un homme ! On comprend mieux que certains féministes applaudissent à ces révolutions puisqu'elles permettent d'éliminer les mâles non pas physiquement, mais symboliquement.

Cette thèse féministe mal pensée recouvre l'idée plus générale que l'Autre nous restreint, nous frustre alors qu'il est la pierre de touche de ce que nous sommes. Sa résistance est la preuve que nous n'avons pas tout pouvoir. Nous avons besoin que l'Autre soit libre pour savoir que nous le sommes aussi. Le vrai, l'unique fondement de la tolérance (donc en amont de la fraternité) est le fait que l'on *doit* en passer par l'Autre pour se reproduire, fût-ce par un mensonge plus ou moins conscient, ... On est forcé d'écouter l'Autre, de négocier, mettre de la parole, de l'humanité. Contourner ou même réduire la résistance de l'Autre (et donc aussi de soi !) est un attentat contre la Liberté. Pourtant, notre société nous apprend à rechercher l'absence de résistance, que l'autre soit conforme, y compris quand c'est notre enfant. C'est donc ce à quoi travaillent des chercheurs, y compris du secteur public. Leurs bonnes intentions ne peuvent être discutées, mais il faudra un jour rappeler que l'enfer peut en être pavé.

Doit-on rappeler que la pression de sélection en faveur de la sexualité chez les animaux repose sur l'avantage que constitue le brassage génétique ? Dit en termes plus sociaux, on retrouve que l'impératif d'en passer par l'Autre pour la reproduction est le fondement de la tolérance et donc de la socialisation. Rien de moins.

Cette technique qui fait qu'on peut pallier la défaillance de l'autre prépare psychologiquement donc aussi à ce que l'on se passe de l'autre. *A priori*, aucune société ne nie qu'il faille un homme et une femme pour avoir un enfant. Pourtant, la loi française qui date de 1966²⁴ autorise l'adoption par une personne seule ! On peut citer pour exemple le cas de personnes (des femmes presque systématiquement) qui ont adopté, seule, un enfant et qui refusent qu'on mentionne devant lui un éventuel papa. Cet enfant est donc destiné à être la chose de sa mère adoptive, son produit. La mère ne sera intrinsèquement jamais contestée par un père puisque, avant même qu'il ne soit conçu, il ne devait être que l'enfant d'*une* personne. C'est son destin. Ce cas est donc incomparable à celui d'un enfant dont l'un des deux parents serait décédé ou parti et donc élevé par un parent seul. La présence symbolique de l'Autre, son empreinte, resterait ineffaçable. On peut voir plusieurs exemples de ce type de rejet de l'autre dans un documentaire passé sur Arte consacré aux entretiens donnés avec les psychologues avant une procréation médicale²⁵.

Un autre dégât collatéral des enfants éprouvette se voit bien dans ce même documentaire d'Arte qui montre notamment des femmes seules (en Belgique) qui refusent les hommes et à qui on propose des inséminations. Puisque ces femmes savaient qu'elles pourraient se passer de partenaire amoureux, à supposer qu'elles en aient essayé, il est certain que leur volonté de négocier a été moins grande que si elles n'avaient pas connu cette technique. Ceux et celles qui

fecondation-vitro-

23 *Main Basse sur les vivant*, de Monette Vacquin p. 11

24 Loi n° 66-500 du 11 juillet 1966 signée par C. de Gaulle, G. Pompidou, M. Debré et J.-M. Jeanneney

25 La cigogne et l'éprouvette *Arte* 2008

refusent les concessions ou de façon intermédiaire ont trop d'exigences, n'auront pas la sanction d'une fin de vie seule, puisqu'ils auront au moins un enfant, comme on peut avoir un animal domestique. En ce sens, les enfants éprouvette encouragent la lutte des sexes en diminuant le plafond de concessions acceptables et découragent les efforts à vivre ensemble, chacun se réduisant à n'être qu'un *homo economicus* qui produit et consomme. Cela peut arranger le système industriel, mais pas l'humanité !

Une étude²⁶ d'une sociologue du CNRS est consacrée au ressenti des femmes (seuls trois hommes y parlent) ayant eu recours à des AMP avec succès (les autres sont exclus !). Trois femmes homosexuelles s'y expliquent. Delphine avoue sans ambages que « simplement, nous, on ne veut pas de papa » (p. 105) et Isabelle : « Je veux un enfant, mais [...] je ne veux pas coucher avec un homme » (p. 102). Mais Anne est encore plus précise : « Un enfant seulement à moi, [...] Je ne voulais pas de père. Ma conjointe n'est pas associée à ce désir. Ce n'était pas un projet de couple ... Un rapport sexuel avec un homme était exclu » (p. 96). Puis elle explique qu'elle a du chercher un donneur de sperme : « j'attendais quelque chose de précis. Qu'il soit intelligent, pas trop moche ... Un jour, j'ai trouvé quelqu'un qui s'est proposé [...] je ne l'ai plus jamais revu, il a totalement disparu [...] En même temps, il y avait une assurance parce que je me disais que si ma fille était malade, si elle avait une maladie génétique, je savais qui était son géniteur » (p. 97).

Alors que cette étude s'affiche très en faveur d'autoriser tout (« ouverture et tolérance à la pluralité des idées, des conceptions et des croyances » p. 337), le moins que l'on puisse dire est qu'elle montre bien qu'au moins pour certaines homosexuelles (toutes dans son étude), il y a une envie de nier les hommes. Est-ce une valeur sociale à encourager ? Ces témoignages n'ont aucune raison d'être restreint aux seules femmes homosexuelles. C'est bien la technique en elle-même qui suscite l'envie d'éradiquer l'Autre, et ce d'autant plus qu'il y aura recours à un(e) donneur(se) tiers(ce).

Les "progrès" des techniques de procréation ont forcé à démembrer la paternité et la maternité en sociale, génétique ou d'intention, laissant à la volonté du parent de décider laquelle prime. Du coup, l'enfant a un père génétique et un autre social. Sa mère peut être sa gestatrice, la donneuse d'ovule ou celle qui a commandé ... Les relations d'un couple sont déjà complexes, mais si on complique avec des triplets, des quadruplets ... La technicisation des moyens de reproduction peut avoir pour conséquence de réduire les parents à n'être plus qu'un seul (et donc pas un couple). Elle peut aussi avoir pour conséquence de l'étendre à trois, quatre, voire cinq personnes ! On peut douter qu'une telle complexification soit une amélioration.

L'AMP et les différents anonymats

Dans ce labyrinthe écrit par les parents, ou le parent, avant sa naissance, l'enfant, lui, veut savoir d'où il vient. Le fait que les enfants éprouvette, comme les enfants nés sous X, soient en recherche de leur origine²⁷ et qu'elle leur soit refusée révèle bien le déni de réalité. Dans l'idéologie selon laquelle la filiation se définit par la seule volonté, on nie et donc on méprise la réalité biologique. On scelle donc dès avant la naissance un mensonge dont on laisse les parents parler ou pas et il semble que peu en parlent. Mais très rares sont les mensonges que les enfants ne ressentent pas. On comprend qu'un donneur de sperme n'ait pas envie de voir ses 50 enfants se présenter à lui. Surtout si, comme Anne, « je me disais que si ma fille[...] avait une maladie génétique, je savais qui était son géniteur. ». Entre le donneur de gamète et les enfants le législateur a sacrifié les enfants. Le sacrifice était inéluctable dès l'autorisation de faire intervenir un tiers, c'est à dire dès le début du vrai démembrement de la parenté.

26 *Enfants du don* Dominique Mehl Robert Laffont 2008

27 *Né de spermatozoïde inconnu* Arthur Kermalvezen, Presses de la renaissance 2008

On pourra aussi objecter que tout ce qui compte, c'est l'amour comme sentiment ou attention plutôt que l'enracinement dans la chair et le sexe de la filiation. Cette préférence peut s'interpréter dans les termes du vieux dualisme esprit-corps. Mais n'est-ce pas négliger, voire mépriser, le caractère matériel, charnel, voire sexuel de l'engendrement et même de l'amour entre les parents ? Ne se trame-t-il pas également le fantasme d'éradiquer la sexualité, de la réduire à une simple fonctionnalité du corps²⁸ ? Arthur Kermalvezen a écrit un livre en 2008²⁹ pour dénoncer les ravages de l'anonymat des donneurs, dans lequel il cite sa mère : « Que voulez-vous de plus ? On vous a désirés, cela ne vous suffit donc pas ? » (p. 119). Eh bien non ! En tout cas cela ne suffit pas à son fils. Le désir d'enfant est certes souvent nécessaire, mais il ne suffit pas pour garantir l'amour et son affirmation peut masquer d'autres motivations que la réponse de la mère nie en bloc.

Peut-on même aimer un enfant avant de le voir, de le toucher, de le sentir ? Il ne faut pas confondre « aimer » et « désirer ». Combien d'enfants non désirés ont été aimés quand même et combien d'enfants désirés n'ont pas été aimés ? Le désir d'enfant n'est donc pas suffisant. On peut même mettre en doute la *nécessité* de l'amour avec l'exemple des enfants battus par leurs parents, confiés à la DDASS et qui, majeurs, veulent les revoir, les connaître, les comprendre. Cet exemple montre l'extrême difficulté du retrait d'un enfant à ses parents et en contrepoint la complexité des relations de famille. Les parents ne sont pas que des distributeurs de nourriture et de câlins comme le voudrait une vision mécaniste de l'éducation.

On peut voir aussi que le désir d'enfant n'est pas forcément suffisant avec l'exemple de Yvette³⁰ qui, en Angleterre, a rendu l'enfant qu'elle venait d'adopter alors même qu'elle l'avait désiré, attendu, ... plus longtemps que les neuf mois d'une grossesse ! Elle explique que cette adoption était aussi motivée par le désir de ses beaux-parents d'avoir des petits enfants. En voyant l'enfant pour la première fois, elle s'est dite « commencer à penser à qui vous êtes en train d'inviter dans votre vie ». Puis, l'enfant arrivé, elle découvre qu'elle « l'aimait abstraitement, mais pas à l'intérieur ». Une de ses motivations pour rendre l'enfant était qu'il lui rappelait qu'elle n'avait pas pu porter un enfant. Il n'est pas question de blâmer Yvette, mais de reconnaître que les liens entre désir, attente, amour et bonne éducation sont loin d'être simples. Il ne suffit pas d'avoir attendu, désiré, voulu un enfant pour l'aimer.

Les relations dans une famille se lisent au niveau individuel par la parenté ou la filiation qui peuvent ne pas être biologique, comme avec les enfants adoptés. Mais la famille se lit aussi au niveau de l'espèce, par le fait qu'elle se fonde sur la reproduction et donc le caractère très matériel, ou au moins au niveau transgénérationnel. Il arrive que le poids d'une vie se retrouve deux générations après elle.

Prenons l'exemple d'un couple dont l'un au moins des quatre parents désirerait être grand-parent mais qui, pour des raisons obscures et peut-être même inconnues de lui, serait infertile. La possibilité d'identifier la « cause » (le « fautif » ?) est un outil pour que les parents incitent le couple à trouver celui des deux qui est en « cause », même si cette information peut rester interne au couple (mais y être utilisée). Les possibilités de contournement deviennent alors un outil pour que les parents, ou le conjoint, insistent pour forcer le corps ou pour le nier. N'est-ce pas un viol ?

La question de l'anonymat traverse ce sujet. Le cas des enfants qui veulent connaître leur origine (même problème que pour les enfants nés sous X) a été décrit. De même un couple est-il mieux si

28 On pourra lire *L'obsolescence de l'homme*, Gunter Anders Encyclopédie des nuisances 1999 sur la fonctionnalisation du corps notamment ou le livre plus récent *La folle solitude, le fantasme de l'homme auto-construit* O. Rey, Seuil 2007

29 *Né de spermatozoïde inconnu* op. cit.

30 *Daily Mail Online* 14 novembre 2008. *Why after waiting years for a baby, I gave my adopted son back* <http://www.dailymail.co.uk/femail/article-1085555/Why-waiting-years-baby-I-gave-adopted-son-back.html> et les commentaires des internautes.

il peut savoir lequel est stérile ? La réponse est moins évidente qu'il y paraît et cette seule question remet en cause beaucoup des présupposés des scientifiques sur l'intérêt de leurs recherches puisqu'ils partent du principe qu'il « vaut mieux savoir que ne pas savoir » alors qu'en éthique, ce n'est pas évident. Qui voudrait savoir le jour de sa mort ?

Le parcours médical est-il neutre ?

Pourquoi la seule existence d'un parcours médicalisé pose problème en soi ? On peut y répondre de deux façons.

La première raison est que son existence fait qu'il existe une alternative. Donc, en proposant un espoir de contourner la stérilité ou l'infertilité, fût-ce au prix d'un chemin long, éprouvant et pas toujours à succès, on la nie, ou au moins on prétend la réduire. Donc on l'accepte moins telle qu'elle est, on est moins enclin à faire son deuil. Comme le dit Dominique Mehl « l'idée de la stérilité s'estompe ou se relativise lorsque commence le parcours vers l'enfant du don » (p. 18). Elle soutient qu'il est bon d'alléger le poids de la stérilité, non pas en l'acceptant, mais en la combattant. L'existence de cette technique freine donc aussi l'envie d'adopter que D. Mehl n'envisage d'ailleurs qu'une fois que les FIV ont échoué (p. 82) et qu'il "faut" donc envisager un(e) donneur(se) ... L'adoption devient un pis-aller.

La seconde raison est que ce parcours médical impose une maîtrise du corps (un biopouvoir) par l'institution médicale. Dominique Mehl cite Angelica : « L'image que j'ai de mon parcours, c'est une montagne, [...] les chemins sont tortueux. [...] je ne trouve pas le bon guide, c'est à dire le bon médecin. [...] Au départ, on pense que ça va marcher, que je vais être enceinte. Et puis, au fur et à mesure, on ne pense même plus au but. On décompose toutes les étapes » (*op. cit.* p. 67). La même Angelica met ce parcours en perspective de sa vie : « Entre chaque tentative, il y a toujours quatre, cinq mois où l'on ne vit que par ça. Ce qui est dommage parce que ma fille, je l'ai moins vue grandir. Parce que, bêtement, au lieu de profiter d'elle, je ne pensais qu'à mes traitements. Je ne profitais plus de la vie. Je ne faisais que compter le temps qui me séparait d'une tentative à l'autre » (*op. cit.* p. 67). La plus grave erreur serait de penser qu'un tel parcours est un deuil. Mais un deuil est un processus qui amène à se séparer. Angelica raconte qu'elle s'est enfermée dans cette quête, s'est assujettie à ce but. C'est le contraire d'un deuil, c'est un enterrement perpétuel. Et moins cela fonctionnera, plus elle s'accrochera à l'institution pour toute ses promesses. Les couples pour lesquels l'issue est favorable oublieront cet assujettissement qui sera le prix qu'ils auront payé. Les autres ne sont pas pris en compte dans les études comme celle de Dominique Mehl, ce qui constitue pourtant un biais énorme. Ils sont niés. Certes, on peut dire de façon mécaniste (chosifiante ?) comme Catherine citée par D. Mehl : « Pour moi, la médecine, [...] c'est : je vais chez le docteur, je reçois une prescription, je guéris » (*op. cit.* p. 74). D. Mehl reconnaît qu'il existe « des refus successifs du corps d'obtempérer devant une nouvelle technique » (*op. cit.* p. 69) comme si le corps devait obéir à la volonté, la matière être assujettie à l'esprit. Mais cette approche empêche tout travail sur soi-même, toute autonomie. De plus, elle rend possible de forcer les corps, qui, parfois pour d'obscures raisons qu'il faut s'approprier, se refusent.

Éprouvettes, pas éprouvettes, quelle différence ?

J. Testart, dont nous critiquions les travaux sur les enfants éprouvette, nous a objecté « L'enfant [éprouvette] est le même que celui que les couples non stériles font dans leur lit ! ». Si l'on rentre dans la logique scientifique qui est celle du Dr Testart, on peut comprendre que, pour un généticien, il n'y a pas de différence entre le génome de l'enfant éprouvette et celui de l'enfant naturel. Mais n'y a-t-il que cette différence-là ? Le Dr Testart ne voit pas que l'histoire (la génération comme on disait naguère) de ces deux enfants n'est intrinsèquement pas la même de par son intervention ... à lui justement. On pourrait vouloir saluer sa modestie, sa volonté de négliger, voire occulter l'intervention technique. Mais elle est là et puisqu'elle est évidente pour

tout le monde, n'est-ce pas une *fausse* modestie (en clair de l'orgueil) ?

Robert Winston, professeur en Etudes sur la Fertilité au Imperial College, fait la même erreur quand il affirme « Il est difficile d'argumenter qu'il y ait quoi que ce soit de mauvais à produire [!] un clone humain. Il y a, après tout, environ 25 000 clones humains au Royaume-Uni, qui vivent des vies parfaitement normales. Ce sont des jumeaux. »³¹. Si des clones sont, *biologiquement*, identiques à des jumeaux (homozygotes), ils en diffèrent par leur histoire, leur engendrement. Les jumeaux n'ont pas été faits *pour* être identiques alors que des clones le seraient *par essence*. Les jumeaux sont irréductibles à la volonté de tout tiers puisque leur propriété de jumeaux n'a pas été décidée, voulue. C'est ce qui contribue à fonder leur liberté comme la nôtre. Cela, un scientifique ne peut pas le voir avec ses yeux de scientifique. C'est ici une critique radicale de la Science qui nie l'historicité de ses objets puisqu'ils doivent être intemporels, absolument objectifs. Elle ne s'intéresse qu'à ce qui se mesure et réduit ses sujets d'étude à être des objets. Ainsi la distinction entre une paire de chaussures faite par des enfants quasi-esclaves en Chine et la "même" paire faite par un ouvrier en France n'a aucun fondement scientifique. Et alors ? Du politique (ou de l'éthique) et du scientifique lequel fonde l'autre ? Nous prétendons que c'est l'éthique. Cependant, la Science s'impose à l'éthique sous l'effet de l'*idéologie* de la Modernité ou du Progrès, défendue par ceux qui affirment qu'ils n'ont pas d'idéologie et même sont opposés à toute idéologie : scientifiques de tout poil !

Quelle est la différence entre un enfant adopté ou voulu par une seule personne et un enfant dont un parent serait mort avant sa naissance ? La réponse est en fait similaire à l'objection faite ci-dessus à Robert Winston. Le premier est conçu *pour* n'être l'enfant que d'un seul alors que le second n'a plus qu'un seul parent des suites des vicissitudes de la vie qui sont extérieures à la volonté des parents. L'un est le produit d'un adulte (son "parent"), alors que l'autre subit les dures conséquences de la vie. L'un est un objet, l'autre est un sujet.

De la fusion des gamètes dans l'éprouvette au tri des embryons

Un raffinement des AMP est le Diagnostic Préimplantatoire (DPI) selon lequel on trie les embryons après fécondation *in vitro* et avant implantation dans l'utérus de la mère (fût-elle porteuse). Si la motivation première affichée est l'élimination des fœtus portant une maladie génétique, il n'y a qu'un pas pour en faire une technique d'eugénisme positif, qu'il soit d'Etat ou de marché. Il fallait être bien aveugle pour ne pas voir que ce raffinement serait inéluctable, une fois les enfants éprouvette mis au point. Avec un tel DPI, comme avec n'importe quelle technique qui permettrait de fixer à l'avance une propriété d'un enfant à naître, le destin de l'enfant conçu en éprouvette avant d'être sélectionné, devient inscrit dans ses gènes, et non seulement dans les désirs des parents. Le film *Bienvenue à GATTACA* montre bien l'atteinte à la liberté que constitue ce marquage de l'essence de l'être. Nous y reviendrons.

Le Dr Testart est un des rares chercheurs à combattre le DPI. Cependant, il montre une schizophrénie stupéfiante sur ce sujet puisqu'il est le « père de la première enfant éprouvette », ce qu'il ne renie pas. Les comités d'éthique, comme à leur habitude, n'ont préconisé que d'encadrer, sans se demander si cette pratique est encadrable. Rappelons que des Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) ont été pratiquées pour non conformité du sexe en France. Si l'on ne peut déjà pas bien encadrer l'IVG, qu'en sera-t-il du DPI ? On verra plus loin l'usage du DPI pour sélectionner la couleur des yeux et des cheveux des enfants par Jeffrey Steinberg à Los Angeles.

Du tri des embryons au design des enfants

31 *With this designer baby we open the door to a scientific nightmare* 15 décembre 2001 (Reuters, Londres)

Certains veulent que les plantes et les animaux obéissent à notre volonté (enfin à *leur* volonté) par la transgénèse. Comment s'étonner alors que Bernard Debré, Professeur de Médecine, et député intitule un de ses livres *La grande transgression: l'homme génétiquement modifié* ? Un tel projet aurait séduit dans les années 1940 ! Aujourd'hui, il a l'onction de la Science, comme il l'aurait déjà eu en 1940, et donc ne supporte pas de contradiction. Cependant, entre les OGM et l'homme génétiquement modifié, n'est-ce pas la même logique à l'œuvre qui, pour prétendre éliminer les tensions, les frustrations, les difficultés, élimine ce qui résiste, ce qui ne se plie pas à la Volonté ? Il suffirait qu'une seule propriété d'un enfant (sexe, couleur des yeux, taille, ...) puisse être choisie par la volonté des parents, pour que l'enfant ne soit plus pris pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il est par rapport au projet, l'attente des parents. D'une fin en soi l'humain deviendrait un moyen, un outil. De plus fort, il suffit que les gens sachent qu'une telle technique existe, même si elle est interdite, pour qu'ils conçoivent de l'utiliser, et donc accroissent leur attente envers l'enfant non encore né ni même conçu ! Ce problème est donc *intrinsèque* à cette technique et ne dépend pas des modalités de son usage. Or la position considérée comme la plus sage pour questionner une technique consiste à questionner les modalités de son usage, en refusant toute réflexion intrinsèque. L'exemple des PMA, qui nous intéresse ici, montre que cet *a priori* est faux. De plus fort, le plus grand nombre considère même qu'il n'y a aucun problème à utiliser une technique dès lors qu'elle existe comme on l'a vu avec les commentaires de l'exemple de Jeanine S.

Certes, il y a toujours eu des couples qui ont eu un enfant pour reprendre le commerce familial par exemple et il y en aura toujours. Mais la réalisation de ce projet n'est pas inscrite dans les gènes de l'enfant. L'enfant reste donc libre même avec la pression inévitable des parents. Si un enfant est fait pour être un garçon ou pour courir vite à la course, ... alors cette connaissance (scellée par un tiers) l'enferme et diminue sa liberté. Le film *Bienvenue à GATTACA* de Andrew Niccol met cela en scène de façon magistrale. Il montre que l'enfant *fait pour* courir vite à la course ne peut plus échapper à cette pression puisqu'elle est en lui. Quand bien même il courrait très vite, il se jugerait par rapport à l'attente que les gens auraient de lui ... sachant qu'il a été fait (fabriqué ?) pour courir vite. Et par l'entremise de la Science, de la "génétique moderne", cette pression se gravera *dans* le corps, qui est le dernier rempart de la liberté en fin de compte.

Tout cela pour aller où ?

A entrer dans la course à être plus beau, plus riche, en meilleure santé que son voisin, pourra-t-on tous gagner ? Certains y gagneront un peu, mais ceux qui y perdront, que perdront-ils ? Qu'y perdra la société dans son ensemble ? De tels projets énoncés par des politiciens d'extrême droite feraient se dresser la plupart des gens. Encore faut-il probablement mettre à part B. Debré, professeur de médecine, député UMP et auteur déjà mentionné de *La grande transgression: l'homme génétiquement modifié* ou L.M. Houdebine, directeur de recherche de l'INRA dont un livre s'intitule *Transgénèse : de l'animal à l'homme*. Signalons que M. Houdebine travaille sur les animaux (non humains) transgéniques ... Pourquoi alors ces propos ne choquent-ils pas quand leurs auteurs sont scientifiques et non officiellement d'extrême droite ? Les scientifiques sont-ils forcément plus sages que les rahéliens ou les gens d'extrême droite ?

J. Watson (Prix Nobel de médecine en 1953) donne son avis sur la perspective des AMP : « Quand la première fécondation *in vitro* a eu lieu en 1978, j'ai compris que ça n'était plus qu'une question de temps avant le clonage d'animaux et aussi d'humains »³². On pourrait penser qu'il n'est pas spécialiste, mais le pionnier des enfants éprouvette, Robert Edwards, dit tout aussi clairement : « Bientôt, il sera un péché des parents d'avoir un enfant qui portera le lourd fardeau d'un désordre génétique. Nous entrons dans un monde où nous devons considérer la qualité de nos enfants »³³.

32 *Libération* 14 mars 1997

33 *The Guardian* mercredi 22 septembre 1999

Le même continue froidement : « Il faut améliorer génétiquement l'espèce humaine, rendre l'ADN humain parfait, afin que les gens soient moins atteints de maladie, plus intelligents et vivent plus longtemps »³⁴. Jeff Steinberg était membre de l'équipe de Robert Edwards pour la naissance de la première enfant éprouvette en Angleterre en 1978. Il a fondé une clinique de l'Institut de Fertilité à Los Angeles dans laquelle il propose aux parents qui le souhaitent de pouvoir choisir la couleur des yeux et la couleur des cheveux (le sexe est déjà proposé). Comme il le dit « Je vis à LA et tout le monde ici veut avoir un nez droit, les pommettes hautes et est très heureux de payer pour de la chirurgie esthétique »³⁵. Il utilise une recherche fondamentale faite par le Dr Kearns qui a mis au point une technique de Diagnostic PréImplantatoire (DPI) pour tirer les embryons selon leurs caractéristiques. Ce dernier chercheur est révolté de ces utilisations. Il n'avait pas pensé que les applications ne seraient pas seulement celles qu'il envisageait ! On pourrait être tenté d'objecter que ce n'est pas encore sûr à 100% et le Dr Steinberg le reconnaît puisqu'il annonce 80%. Mais est-ce seulement un argument ? Une telle carrière qui commence avec les enfants éprouvette et finit dans l'eugénisme est troublante !

L'objectif de certains intellectuels ne nécessite pas d'interprétation et fait même écho à nos accusations : « On reste trop accroché à la procréation dite artisanale, lorsque la mère, ainsi que le père, assurent tous les rôles. Or il ne coûte pas qu'ils soient distingués : la techno-science les a démantelés et sait les "régler" séparément [...] Le vouloir seul devrait compter, relayé par la procréatique qui le sert. [...] La grossesse, en effet, tisse des liens difficiles à déchirer entre la mère et le fœtus : mais il n'en faut pas moins briser le concept de maternité »³⁶. Pourquoi faudrait-il le briser ? Le fait que ce soit un homme est-il neutre dans de telles affirmations ?

En résumé, sur les AMP, nous soutenons que les aspects positifs (qu'on ne peut nier), sont faibles car le taux de réussite, si on le calcule de façon honnête c'est à dire le nombre de naissances divisé par le nombre de stimulations ovariennes, est faible : environ 4 à 5 % aux Etats-Unis³⁷ et 12% en Suisse. Or le parcours des couples qui y ont recours est très difficile. On a vu qu'en tentant de pallier la déficience de l'Autre, il contribue à estomper l'altérité pas seulement dans la sexualité, à étendre la lutte des classes à la lutte des sexes, ce qui plaît à notre société individualiste et industrielle, à démembrer la parentalité, à sceller un secret aux origines, à nous faire croire qu'il suffit de désirer pour obtenir (un enfant si je veux, quand je veux, comme je veux, ...), à détourner le couple de l'adoption ou du deuil. Enfin on a tenté de montrer que les AMP, surtout si il y a un tiers donneur, tendent vers un eugénisme de marché où la Science est la suprême caution, mais qui tend à dissoudre ce qui fait l'essence de notre humanité.

Face aux aspects positifs faibles et pour peu de personnes, on doit mettre en balance toutes les conséquences négatives, mentionnées ci-dessus et qui sont très proches de celles des mères porteuses. Elles portent non seulement sur les enfants ainsi "produits", mais aussi sur les enfants à adopter qui deviennent un pis-aller, sur les partenaires évacués, ...

Le bilan est-il clairement positif ? Nous soutenons que non et même que le Législateur devrait interdire au moins l'intervention d'un tiers donneur. Autrement dit de tolérer au plus une aide à la procréation, de type médical, qui pose bien moins de problèmes.

3) Conclusion

<http://www.guardian.co.uk/society/1999/sep/22/guardiansocietysupplement2>

34 Cité dans Va-t-on modifier l'espèce humaine ? *Le Nouvel Observateur*, Documents n° 10 p. 80 (ces propos datent de 1990).

35 LA delivers first designer-baby clinic Philip Sherwell 3 mars 2009 *The age* New-York

36 *La maîtrise du vivant* François Dagognet, Hachette 1998

37 Cité dans *Main basse sur les vivants*, Monette Vacquin Fayard 2000 p. 27

Ces deux techniques ont des avantages pour un petit nombre et induisent des inconvénients par la modification de la relation à l'enfant, ainsi qu'à l'Autre, donc à chacun de nous. Ces inconvénients, outre leur coût³⁸, sont en amont et en aval d'une chosification du vivant que le plus grand nombre condamne pourtant. Hélas, cette chosification est renforcée par l'artificialisation du vivant qui commence avec la procréation technicisée. Tout est noué comme dans un nœud gordien. Il reste à trouver la solution d'Alexandre pour éviter que ceux qui veulent ralentir une évolution, qu'ils condamnent, ne soient en fait ceux qui nous y préparent.

Comité Contre l'Artificialisation du Vivant
c/o Hervé Le Meur
6, avenue du Maine
75015 Paris
CCADVParis@free.fr
<http://CCADVParis.free.fr>

« A force de tout voir, on finit par tout supporter. A force de tout supporter, on finit par tout admettre et finalement par tout justifier.»

Saint-Augustin

38 120 millions d'euros pour les AMP en 2003 selon le Dr Mouzon, spécialiste des questions de reproduction à l'INSERM. http://www.genethique.org/revues/revues/2003/janvier/22_01_03.htm